

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

ENTRE

La CCRAPC

Représenté par Thierry DUPUIS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 25 novembre 2021,

Ci-après désigné par le Président,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Catherine DE LA ROBERTIE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- ✓ Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- ✓ Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE vers un CRTE

Non concerné

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation. Depuis de nombreuses années, cette collectivité à taille humaine, 15 000 habitants et 87 agents, est un territoire de vie et un territoire de projets.

Si les 14 communes de l'intercommunalité ont choisi de confier certaines compétences à la Communauté de communes c'est pour être plus efficaces ensemble, pour mettre en œuvre l'équilibre indispensable à un développement harmonieux et pour construire un avenir aux habitants.

Ce petit coin de terre entre vallées et coteaux, contreforts du Bugey et Plaine de l'Ain, est un pays tout en contrastes avec un paysage diversifié et des élus rassemblés autour d'un projet de territoire construit en 2016 avec les habitants et pour les habitants.

Sur la base de ce projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire : Imaginer et construire un pays à vivre pour notre génération et les suivantes, telle est la mission simple que s'est fixée la Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon.

Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté. Et c'est bien sur ces deux principes que la collectivité s'appuie pour avancer.

Un premier projet de territoire mobilisant l'ensemble des acteurs économiques et les partenaires avait été voté par les élus de la communauté de communes en novembre 2016. Il reposait alors sur 5 axes. Puis, il a été complété en 2019, en partenariat avec la CAF et la MSA Ain — Rhône, par un diagnostic dans le cadre du projet coopératif avec les familles. Il regroupe une analyse statistique, d'entretiens auprès de partenaires et d'habitants, avec pour objectif d'identifier les aspirations et les attentes des familles et des jeunes du territoire.

145 personnes représentant 4 % de la population cible âgée de 20 à 49 ans, tirées au sort aléatoirement, ont été questionnées. 22 jeunes fréquentant la mission locale habitant la communauté de communes Rives de l'Ain Pays de Cerdon ont également été interrogées par le biais d'un questionnaire en ligne, enfin une dizaine d'acteurs locaux ont été rencontrés.

Cette phase de diagnostic a ainsi permis de recueillir le point de vue des familles, des acteurs du territoire et de les sensibiliser à la démarche.

En 2019, la restitution du diagnostic pour le projet coopératif avec les familles a été réalisée au mois de novembre en présence des habitants qui avaient été tirés au sort sur les listes électorales pour répondre au questionnaire, nos partenaires (CAF, MSA, Mission locale, ETC.).

En décembre, une restitution auprès des entreprises a été spécialement organisée (les horaires ne sont pas les mêmes pour tous les publics ni l'organisation de la participation.)

Ces restitutions se sont déroulées en deux temps : un premier temps de présentation des résultats et un second temps d'échanges afin de faire ressortir des axes de travail et des actions.

En début d'année 2020, la collectivité a voté la mise en œuvre de projets autour de 6 axes.

Le 9 octobre 2020, le lancement officiel des premiers groupes de travail a été concrétisé par une soirée avec des stands par projet ou chacun pouvait s'inscrire pour participer dans la durée.

De nouveaux axes ont été adoptés afin d'adapter les projets au mieux avec les besoins identifiés auprès des habitants. La nouvelle équipe élue en 2020 a mis en place dix-huit groupes de travail. Ils sont à géométrie variable (certains projets sont soumis aux partenaires, d'autres aux citoyens, d'autres aux usagers ou encore seulement aux élus) et la méthode de consultation varie suivant les problématiques (une simple consultation par voie de support média, mise en place d'ateliers participatifs, organisation d'évènement pour la population avec un temps de présentation du projet et un second temps reposant

sur l'échange). Les groupes projet (pas plus de 10 personnes) sont voués à disparaître lorsque le projet est abouti, ce qui permet à un plus grand nombre de personnes de participer activement.

Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé : cf. Carte mentale annexe 1

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le projet de territoire 2020-2025, c'est d'abord une feuille de route débutée en 2016 qui a servi de base et sur laquelle la collectivité s'appuiera tout au long du mandat 2020-2025 pour fixer les objectifs politiques et les actions à mettre en œuvre dans tous les domaines qui font la vie du territoire : développement et cohésion sociale, aménagement et urbanisme, transport et logement, environnement et gestion des ressources...

Tout part d'un diagnostic de territoire mais un diagnostic n'est jamais complet, n'est jamais terminé. En effet, notre territoire évolue, les populations et les entreprises changent au fil du temps. Mais on ne repart jamais de zéro.

1. S'INSTALLER DURABLEMENT

Améliorer l'habitat et l'accès au logement, maintenir les personnes âgées chez elles, maintenir et développer les services aux habitants, produire local et consommer local, favoriser les liens familiaux et accompagner les habitants sur un plan éducatif, social et sanitaire

2. SE DEPLACER ET ACCÉDER AUX SERVICES

Faciliter les déplacements en optimisant les moyens existants et en réduisant l'usage de la voiture, permettre la mobilité et l'accès aux services des habitants et des jeunes

3. INVESTIR ET CRÉER DES EMPLOIS POUR LES HABITANTS

Accompagner les jeunes et les rendre acteur de leur parcours, soutenir le retour à l'emploi et développer l'insertion, favoriser l'installation des entreprises innovantes qui développent des emplois de proximité

4. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Aménager le territoire dans un environnement préservé et harmoniser l'urbanisation, réduire et valoriser les déchets, revitaliser les bourgs

5. COMMUNIQUER-FAVORISER L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE DES SERVICES

Permettre aux habitants, d'identifier les services proposés par la communauté de communes, accompagner le développement social local

6. ANIMER ET PARTICIPER À LA VIE LOCALE

Associer les habitants et soutenir les initiatives locales pour bien vivre sur le territoire. Animer le territoire pour les habitants et par les habitants

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches projet descriptives, jointes en annexes 2 et 3. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

A partir des chiffres et de la concertation des habitants, partenaires, les élus ont fait le choix de porter 18 groupes de travail sur 6 ans voire plus

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Plusieurs programmes et appels à projets sont d'ores et déjà engagés :

- ✓ Une convention d'adhésion Petites Villes de Demain a été signée avec l'Etat et les communes de PONCIN et PONT D'AIN et un chef de projet recruté pour le 19 juillet 2021.
- ✓ Une convention de coopération en matière de mobilité a été signée entre la communauté de communes et la Région. Les compétences qui ont été retenues sont le transport public des personnes à la demande, la promotion de l'intermodalité entre les réseaux, la promotion des services relatifs à la mobilité active en particulier le développement des usages du vélo
- ✓ Une demande au titre du CPER territorial en concertation avec l'ensemble des communes de la CCRAPC a été faite auprès de Madame la Préfète et Monsieur le Président de Région sur la conception d'un schéma multimodal sur l'ensemble de la communauté de communes en lien avec Petites Villes de Demain (une étude de conception réalisation a déjà été faite en 2005 et nécessiterait une actualisation). Un focus particulier est à faire sur Cerdon et Jujurieux, outre les deux Petites Villes de Demain (Poncin et Pont d'Ain). En effet, le projet de réhabilitation des cuivreries comme celui des soieries Bonnet par le Conseil départemental, va créer de nouveaux flux qu'il faut organiser et décarboniser. C'est plus de 100 000 visiteurs attendus dans les prochaines années sur ces 2 site. Un projet de cheminements et de stationnements à l'entrée du village est à l'étude pour Cerdon. Une Maison des vins de Cerdon placée sur le cheminement est également à l'étude.
- ✓ La communauté de communes a été retenue le 11/05/2021 dans le cadre du projet relatif à la manifestation d'intérêt 2021 portant sur les actions d'éducation et de promotion de la santé-environnement par l'ARS
- ✓ La communauté de communes a été retenue dans le cadre de l'appel à projet 2020-2021 du programme national pour l'alimentation (PNA), sur le volet A « Favoriser l'émergence de nouveaux PAT ». Le volet B est en cours de rédaction.
- ✓ Une convention Projet coopératif avec les familles 2019-2022 a été signée avec la MSA et la CAF en juin 2019.
- ✓ Adhésion au Service public de la performance énergétique de l'habitat. Nos cibles prioritaires sont le petit tertiaire et les propriétaires indépendants.
- ✓ OPAH en cours (3^{ème} contrat qui a été prolongé de 2 ans jusqu'en juin 2023)
- ✓ Plusieurs communes ont engagé des projets dans le cadre du dispositif cœur de village

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des **fiches projet en annexes 2 et 3**.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent

également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en oeuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations

peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires voisins.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les élus de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon ont souhaité se rapprocher de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain ainsi que du Haut Bugey Agglomération.

Le Président a d'ores et déjà rencontré le Président de CCPA et un contact technique a été pris avec HBA.

Les mesures sont à définir. Différents types d'action sont envisageables :

- ✓ La mobilité avec CCPA, notamment l'intermodalité et le covoiturage
- ✓ La gestion des déchets ménagers : aller vers un appel d'offre commun pour la collecte et la gestion des déchets ménagers dans le but de réduire les coûts.
- ✓ Le tourisme au travers de notre GIP avec HBA pour la partie commune du Bugey et avec CCPA pour la partie commune de la plaine de l'Ain

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie, les opérateurs, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, CAUE, CPIE, les Agences d'urbanisme, pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en oeuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet. Cf tableau financier annuel de synthèse annexe 4

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE (la DGS Véronique Szysz-Chauvin) et à affecter un.e chef.fe de projet (Laurence Daguerre DGA en charge du projet de territoire), responsable d'animer l'élaboration et la mise en oeuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur.trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI seront précisées dans une convention de partenariat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en oeuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements de la Région (si signataire)

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Département (si signataire)

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Non concerné

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif.

Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en oeuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

La liste des membres est la suivante :

- ✓ Représentants de l'Etat
- ✓ Les élus animateurs des groupes de travail
- ✓ Les agents co-animateurs des groupes de travail

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en oeuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans **chaque fiche action en annexes 2 et 3**.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans chacune des fiches.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de LYON.

Signé à Jujurieux le 16 décembre 2021

La Préfète


Catherine DE LA ROBERTIE

Le Président

Thierry DUPUIS



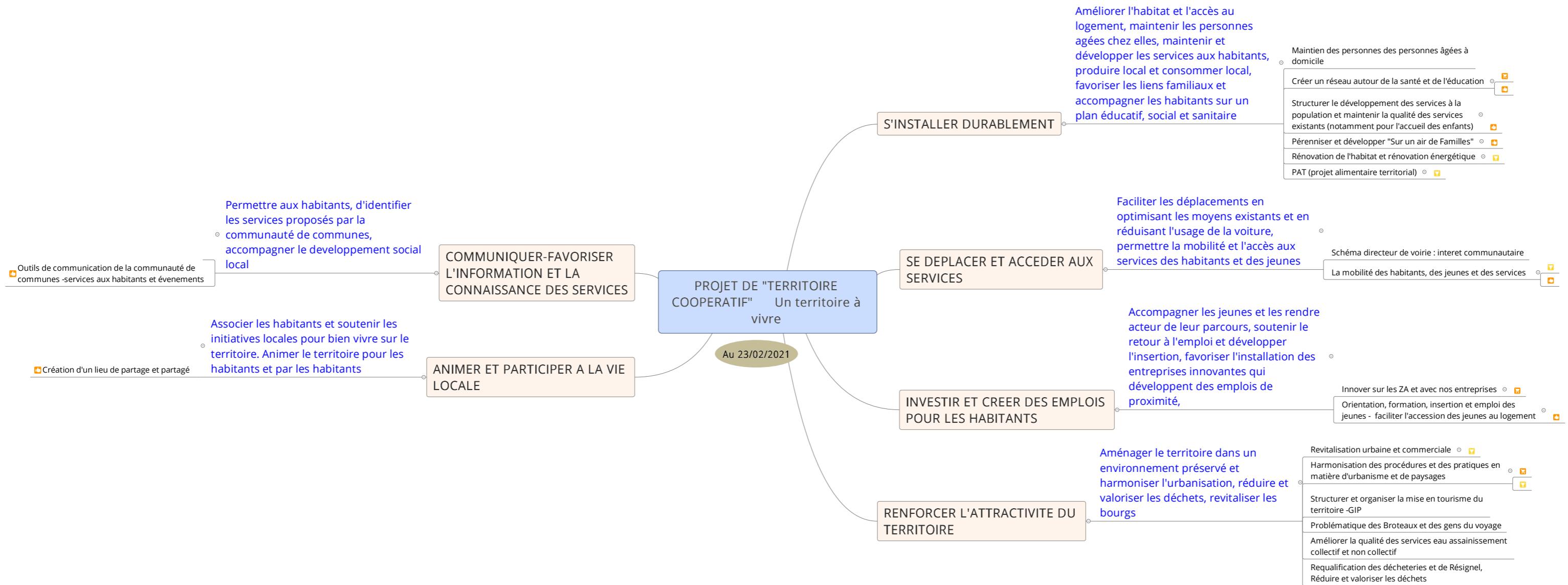
Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques – carte mentale

Annexe 2 – Carte mentale de la mobilité

Annexe 3 – Fiches actions

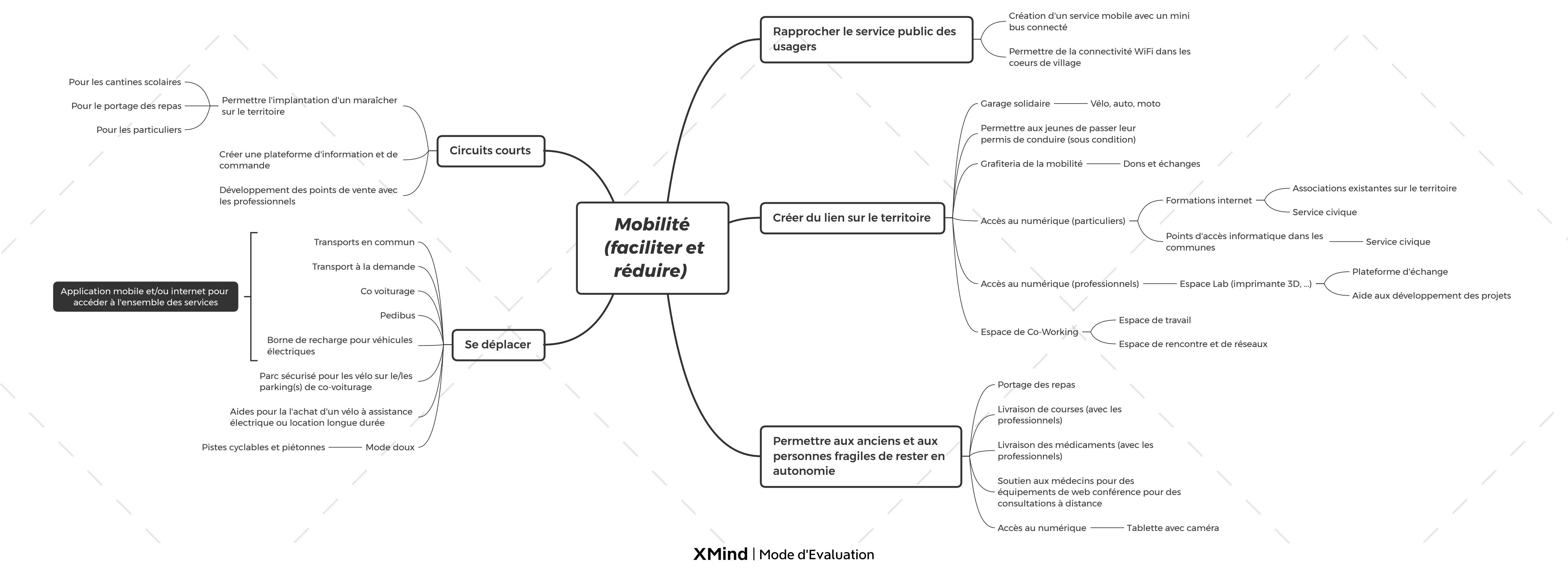
Annexe 4 – Tableau financier annuel de synthèse du CRTE



PETITES VILLES DE DEMAIN

SOUTIEN CAF-MSA

PAT





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet n°1 : LA MOBILITE – UN MAILLAGE MULTIMODAL

- Point d'entrée ZAC ECOSPHERE A PONT D'AIN pour favoriser les déplacements des salariés de la zone (500 emplois potentiels)
 - Favoriser les déplacements multimodaux : le covoiturage, le vélo, les déplacements piétons en communiquant sur les dispositifs existants ou en créant des aires de co-voiturages, des pistes cyclables
 - Mise en place d'un transport à la demande
 - Location de vélos électriques
- Cf carte mentale de la mobilité jointe

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	Se déplacer et accéder aux services
Action	La mobilité des habitants-des jeunes et des services
Elu référent	Frédéric MONGHAL
Animateur	Laurence Daguer et V Szysz-Chauvin
Maître d'ouvrage	Comcom
Description de l'action	Réalisation d'une étude qui permettra de définir un plan d'action en prenant en compte les travaux déjà réalisés ou en cours de réalisation : Chemin multimodal Vallée de l'Ain 2005, diagnostic famille CAF-MSA 2017, cahier de bassin SMT Aire métropolitaine lyonnaise, SCoT BUCOPA, carte mentale mobilité/projet de territoire, étude du CAUE de 2019 sur Cerdon.

	<p>L'objectif de l'étude est d'apporter une vision précise de l'ensemble des mobilités et d'établir un schéma/plan de mobilité qui intègre les enjeux actuels à l'échelle de la CCRAPC et propose des orientations.</p> <p>Phase 1 : état des lieux de l'offre de transports sur la CCRAPC Phase 2 : analyse des flux et des besoins de déplacement Phase 3 : proposition de grandes orientations à développer sur le territoire de la CCRAPC au regard des résultats des phase 1 et 2.</p> <p>Ces orientations devront améliorer l'offre de mobilité sur le territoire tout en favorisant les modes alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle. Chaque orientation devra être étayée par quelques exemples d'actions possible à mettre en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une des actions sera de reprendre le travail sur le chemin multimodal de 2005. Un focus particulier sera fait sur Cerdon en lien avec la cuivrerie, sur Jurieux en lien avec les Soieries, et Pont d'Ain, Poncin en lien avec PVD - Permettre aux salariés de la ZAC de Pont d'ain (création de 500 emplois) d'accéder à vélo à partir d'Ambérieu, de Jujurieux, de Pont d'Ain, de Neuville, Poncin, Cerdon. Travail à réaliser en lien avec PVD (projets de pistes cyclables et cheminements doux sur Poncin et Pont d'Ain) - Communication sur des outils existants - Mise en place de lignes de co-voiturage dans le cadre du programme Pandora avec l'ALEC - Mise en place d'un TAD ou travailler sur une expérimentation (conducteurs bénévoles, formation au monitorat d'auto école en insertion)
Partenaires	L'Alec01 La Région La CCPA Les entreprises Le CAUE Le CEREMA Le CD01 Ain tourisme
Coût prévisionnel	Réalisation de l'étude : 15 000€ puis les actions annuelles
Plan de financement	Soutien du CEREMA pour l'étude puis de la Région et du Département à travers le plan Vélo CPER
Calendrier	Démarrage début 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de salariés de la ZAC se déplaçant à vélo Nombre de kilomètres de pistes cyclables et existence de parkings à vélos sécurisé ; Existence de pôle(s) multimodal (aux)



Fiche projet n° 2 : RENOVATION ET INSTALLATIONS D'EQUIPEMENTS DANS LE BUT DE FAIRE DES ECONOMIES D'ENERGIE OU DE LA PRODUIRE

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	S'installer durablement
Action	Structurer le développement des services à la population et rénovation de l'habitat et rénovation énergétique
Elu référent	Jean Marc Jeandemange
Animateur	V Szysz-Chauvin
Maître d'ouvrage	Comcom et communes
Description des actions	<ul style="list-style-type: none">• Revoir le système de chauffage et de refroidissement du bâtiment multi accueil de Pont d'Ain : Les enfants ont très chaud l'été et très chaud l'hiver (températures sont montées jusqu'à 38°C l'été et 35 l'hiver) une étude fluide a été réalisée par un cabinet spécialisé.• Installations pour faire des économies d'énergie : led, notamment sur les pistes cyclables de Poncin• Installations pour produire de l'énergie : Panneaux photovoltaïques, chaudières collectives, bois. Les mairies de Pont d'Ain et de Jujurieux envisagent de changer leurs chaudières. Plusieurs communes souhaitent installer des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics• Rénovation énergétique des bâtiments publics et de logements (Serrières, Priay, Poncin)

Partenaires	CAF ALEC ADEME REGION
Coût prévisionnel	200 000€HT pour le bâtiment multiaccueil de Pont d'Ain Les autres travaux ne sont pas tous évalués
Plan de financement	CAF : en cours d'évaluation Autofinancement
Calendrier	Printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Températures été et hiver Consommation énergétique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n° 3 : REQUALIFICATION DES BROTTEAUX DE JUJURIEUX

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité du territoire
Action	Problématique des gens du voyage installés sur une zone naturelle protégée
Elu référent	Thierry Dupuis et Anne Bollache
Animateur	V Szysz-Chauvin
Maître d'ouvrage	Comcom
Description de l'action	Il s'agit dans le cadre du schéma départemental des gens du voyage de reloger 7 familles sur des terrains non éloignés des Brotteaux et d'accompagner la commune dans la re naturalisation du terrain après leur départ. Il s'agit d'un site Natura 2000, d'un ENS et d'une zone de captage
Partenaires	L'Etat L'ARTAG Les communes concernées Département
Coût prévisionnel	Achat des terrains et la mobilisation : 50 000€
Plan de financement	
Calendrier	Choix d'un terrain et d'un bailleur social (opérateur) courant 2022. Engagement des démarches auprès de la population dès 2022 puis renforcées en 2023. Objectif fin de l'opération 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de familles relogées Superficie renaturée

	Nombre d'espèces en développement (faune flore) Accès aux habitants et aux touristes
--	---



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet n°4 : HARMONISATION DES PROCÉDURES ET DES PRATIQUES EN MATIERE DE PAYSAGES ET D'URBANISME. ALLER VERS UN PLUI

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité du Territoire
Action	Harmonisation des procédures et des pratiques
Elu référent	Anne Bollache et JM Giroux
Animateur	Laurence Daguer
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon
Description de l'action	<p>Action définie par les élus qui concerne l'harmonisation des procédures et des pratiques en matière d'urbanisme et de paysages.</p> <p>Nous élaborerons dans un 1^{er} temps un Plan de Paysage sur l'ensemble des 14 communes du territoire.</p> <p>En parallèle, la communauté de communes travaillera étroitement avec les communes qui réaliseront des révisions de leur PLU.</p> <p>Nous travaillons aussi à la structuration et au développement de notre service instructeur en collaboration avec les communes.</p> <p>L'objectif est d'arriver d'ici fin de mandat en 2026 à l'écriture d'un PLUi qui puisse prendre en compte les enjeux de la biodiversité, de zéro artificialisation, l'arrivée de nouveaux résidents sans dénaturer les paysages et les milieux</p>

Partenaires	<p>Le Plan de Paysage sera travaillé en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, habitants, entrepreneurs, établissements scolaires...)</p> <p>Les partenaires publics associés (Scot, le CD01, la chambre d'agriculture, la CCI..)</p> <p>UDAP</p> <p>CAUE</p>
Coût prévisionnel	<p>Prestation extérieure d'accompagnement du Plan de Paysage :</p> <p>Estimation : 20 000 €</p> <p>Puis étude d'accompagnement vers un PLUI : 50 000€</p>
Plan de financement	<p>Appel à projet</p> <p>Subvention du CD01 : 20% des études</p>
Calendrier	<p>2022-2023 : Elaboration du Plan de Paysage</p> <p>2024-2025 : Déclinaison dans un projet de PLUI</p> <p>2026 : Signature d'un PLUi</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Signature du PLUi</p> <p>Prise en compte de la biodiversité sur le territoire par rapport à la surface occupée</p> <p>Label « Territoires engagés pour la nature »</p> <p>Diminution des mobilités</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n° 5 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A ENERGIE POSITIVE POUR L'ALSH/RAM A JUJURIEUX

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	S'installer durablement
Action	Structurer le développement des services à la population
Elu référent	Jean Marc Jeandemange et Anne Bollache
Animateur	Hélène Soudy
Maître d'ouvrage	Comcom
Description de l'action	<p>La commune de Jujurieux met à disposition de la communauté de communes des bâtiments pour son ALSH élémentaire. Ces derniers de par leur vétusté nécessitent beaucoup de travaux et ne permettent pas d'accueillir l'ensemble des enfants en termes de superficie. Les locaux de l'accueil de loisirs maternelles et du RAM a quant à eux brûlés en 2019. Afin d'accueillir ces enfants la communauté de communes loue des modules situés à proximité de l'école.</p> <p>Il s'agit de construire un nouveau bâtiment sur un terrain appartenant à la commune où se trouve l'école. Ce qui facilitera les déplacements des enfants et des parents tout en mutualisant des salles avec le groupe scolaire en accueillant l'ALSH, Le RAM et les enfants de l'école sur le temps méridien.</p> <p>Il permettra également d'accueillir plus d'enfants durant les vacances et le mercredi.</p> <p>L'objectif est de construire un bâtiment vertueux qui serait très peu consommateur d'énergie (du type bâtiment à énergie positive)</p>
Partenaires	CAF

	Département Commune ALEC ADEME
Coût prévisionnel	1 800 000 à 2 000 000
Plan de financement	CAF Etat Région
Calendrier	Lancement du concours d'architectes avant la fin de l'année pour une entrée dans les lieux en juillet 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombres d'enfants accueillis Coût de fonctionnement



Fiche projet n° 6 : COMMUNICATION pour la population sur les actions mises en œuvre pour lutter contre le réchauffement climatique et à destination des jeunes et des enfants

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	Communiquer-favoriser l'information et la connaissance des services Pour investir et créer des emplois pour les habitants et les jeunes Pour créer un réseau autour de la santé et de l'éducation Pour s'installer durablement Pour l'insertion
Action	Mise en place d'outils de communication à destination des habitants sur les services, la mobilité, l'emploi, l'insertion, la santé
Elu référent	Thierry Dupuis et Béatrice de Vecchi – Fabienne Charmettant – Anne Bollache – JM Giroux
Animateur	V Szysz-Chauvin – Hélène Soudy – Laurence Daguier -
Maître d'ouvrage	Comcom
Description de l'action	Suite à un questionnaire envoyé à tous les habitants 160 réponses et au diagnostic réalisé en 2019 avec la MSA sur 145 personnes tirées au sort sur les listes électorales. Mise en place d'un plan de communication (réalisé par une agence) qui se décline selon différents supports : <ul style="list-style-type: none">• Mobilité (l'existant)• Les services de la comcom et de chacune des communes : qui fait quoi ? (Fascicule avec des fiches par service) Fiches disponibles en mairies et en numérique• Le tri des déchets (mise en place d'événements)• Signalétique et signalétique

	<ul style="list-style-type: none"> • Education à la santé environnementale auprès des jeunes publics en lien avec le PAT • Campagne d'information : un jeune une solution (contrats aidés et découverte des entreprises, des métiers) • Rallye d'entreprises afin de faire découvrir l'offre d'emploi sur le territoire et donner envie aux chefs d'entreprises de recruter les jeunes du territoire
Partenaires	Les communes Les associations La DDETS La mission locale, Pôle emploi ARS Ets scolaires Les entreprises La MSA La CAF Les écoles L'AFOG01 L'ADESSA01 Solimence FNE Intervenants privés
Coût prévisionnel	60 000€ par an Dont 16 000€ sur la partie AMI ARS
Plan de financement	CAF Autofi MSA ARS Etat (DDETS)
Calendrier	Année scolaire 2021-2022 pour l'éducation à la santé Impression des fiches par commune début 2022 et réalisation d'un plan de communication pour juin 2022 puis lancement d'un marché
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des services proposés sur la comcom par les habitants (nombre) - Nombre de jeunes aidés - Nombre



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°7 : MODULES DE FORMATION EDUCATION A LA SANTE FAMILIALE ET CREATION DE PERMANENCES DE SERVICES DELOCALISES

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	S'installer durablement
Action	Créer un réseau autour de la santé et de l'éducation
Elu référent	Fabienne Charmetant et JM Giroux
Animateur	Barbara Janaudy et Hélène Soudy
Maître d'ouvrage	Communauté de communes CCRAPC
Description de l'action	3 modules de formation avec un tronc commun sont proposés à destination des professionnels de santé afin qu'ils puissent organiser des formations à destination des habitants autour de 3 thématiques (petite-enfance, jeunesse et gérontologie) L'objectif est de conforter et rassurer les familles sur les gestes de bases afin de désengorger les médecins et urgences et éviter également des déplacements inutiles. Par ailleurs, la Maison des ados de Bourg souhaite développer des permanences sur notre territoire
Partenaires	La MSA soutien financier Professions médicales Maison de santé du territoire Maison des adolescents
Coût prévisionnel	

Plan de financement	MSA : Prise en charge de la formation et du temps de travail des libéraux
Calendrier	Rencontre service santé MSA début 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Un désengorgement des médecins de proximité.</p> <p>Une meilleure prise en charge des problématiques liées à la santé chez les jeunes.</p> <p>Limiter et supprimer des déplacements en voiture (contribution à la baisse du CO2)</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet n°8 : MAISON DU TERRITOIRE - ESPACE PARTAGE – ESPACE A PARTAGER - CENTRE SOCIAL

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	Animer et participer à la vie locale
Action	Création d'un lieu de partage
Elu référent	Thierry Dupuis et Béatrice de Vecchi
Animateur	Laurence Daguer et Hélène SOUDY
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon
Description de l'action	<p>Construction d'un bâtiment sur la zone économique de la collectivité « Ecosphère Innovation ».</p> <p>Ce bâtiment sera partagé avec des porteurs de projets privés, projet d'une salle de sport.</p> <p>Le souhait de la collectivité est de créer un lieu où des espaces communs pourraient être partagés avec différentes activités/usages telle que : un espace social, avec des salles de réunions, des bureaux pour des permanences de différents services publics, une cuisine, des salles d'activités, un espace de co-working, une vitrine des activités touristiques et des produits locaux...</p>
Partenaires	Partenaires techniques et financiers : CAF MSA Etat Région Département ? Partenaires techniques : Société Brunet
Coût prévisionnel	Projet global hors salle de sport : 1040 m ² Pré-estimé à 2 050 000 HT

Plan de financement	CAF = 300 000 € ETAT = ANCT (PVD ?) Région = AAP co working ? Département = Autofinancement =
Calendrier	2021 : obtention du pré-agrément centre social de la CAF. Déc 2021 : Cadrage du projet par les élus Début 2022 : Lancement de la concertation des partenaires et associés potentiels 2022 : Rédaction du projet social et dépôt de l'agrément centre social auprès de la CAF 2023 : Travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des locaux et des activités Nombre de collaborateurs associés au projet Structuration d'une gouvernance collaborative des lieux



Fiche action n°9 : VILLAGE D'ENTREPRISES

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	Investir et créer des emplois pour les habitants
Action	Innover sur les ZA et avec nos entreprises
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon
Description de l'action	<p>L'objectif majeur des élus est de créer les conditions pour permettre aux habitants de vivre et travailler sur la communauté de communes. Ce qui permet de limiter les déplacements pendulaires et de réduire ainsi les émissions de Co2.</p> <p>La ZAC Ecosphère innovation se veut innovante et démonstratrice des savoirs faire des entreprises locales et en matière de protection environnementale.</p> <p>Un cahier des charges est imposé aux entreprises pour céder du terrain aux espaces publics afin de réaliser des cheminements vélo sur la zone (avec un revêtement perméable), des plantations (entretien prévu par un Syndicat libre) et limiter ainsi l'artificialisation des sols.</p> <p>Les entreprises sont choisies sur leur capacité à innover pour l'avenir de la transition écologique et climatique (PRD installe des panneaux photovoltaïque sur la toiture afin d'alimenter la totalité de la zone en électricité, Prosol installe une découpe de comté sur place pour ses magasins, un atelier de transformation de produits agricoles est en projet etc....)</p> <p>Création d'un atelier relais d'entreprises sur Ecosphère Innovation Achat par la communauté de communes de 2 ou 3 cellules sur les 7 cellules du village d'entreprises.</p>

	Mise en location à des entreprises en démarrage d'activité
Partenaires	Partenaires techniques et financiers : Département Partenaires techniques : Société Brunet
Coût prévisionnel	Pré-estimé à 800 000€HT
Plan de financement	ETAT = Région = Département = 15 % = 120 000 € Autofinancement =
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'entreprises en location Réduction des déplacements domicile-travail



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n° 10 : SUR UN AIR DE FAMILLES ET SUR UN AIR DE FAMILLES VIENT A VOUS

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	S'installer durablement
Action	Pérenniser et développer Sur un air de familles / la mobilité : permettre l'accès aux services en se déplaçant moins Lien avec la fiche 13
Elu référent	Fabienne Charmetant
Animateur	Hélène Soudy
Maître d'ouvrage	Communauté de communes CCRAPC
Description de l'action	Depuis plusieurs années une manifestation à destination des familles est organisée en juin où plus de 1200 personnes se retrouvent. L'objectif du groupe de travail est de pérenniser cette manifestation mais également de développer un nouveau dispositif qui s'appellera « Sur un air de familles vient à vous » : ateliers parents/enfants itinérants sur le territoire, en petits groupes et tout au long de l'année.
Partenaires	La CAF soutien financier La MSA soutien financier Les mairies, écoles, associations et habitants du territoires
Coût prévisionnel	6000 € environ
Plan de financement	Appel à projet CAF : 3000 € Appel à projet MSA : 1000 €
Calendrier	Début de sur un air de familles vient à vous novembre 2021

	Manifestation sur un air de familles juin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de personnes qui suivent les ateliers Nombre de personnes présentes pour l'évènement qui se déroule en juin



Fiche projet n° 11 : REQUALIFICATION DES DECHETERIES : CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE UNIQUE ET MISE EN PLACE DE SOLUTIONS ALTERNATIVES

CRTE Rives de l'Ain Pays de Cerdon

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité du territoire
Action	Aménager le territoire dans un environnement préservé et harmoniser l'urbanisation, réduire et valoriser les déchets, revitaliser les bourgs
Elu référent	Frédéric Monghal
Animateur	Cynthia Nouveau
Maître d'ouvrage	CCRAPC
Description de l'action	<p>En 2019, la CCRAPC a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une étude de faisabilité pour la mise aux normes des trois déchèteries (Jujurieux, Poncin, Pont d'Ain) de la Communauté de Communes.</p> <p>Cette étude fait ressortir les faits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les trois sites sont vétustes,- La mise aux normes des trois sites engendrerait des coûts de travaux importants (2,15M€ HT) sans satisfaire aux besoins d'adaptation, même à court terme.- L'extension des 3 sites est difficilement envisageable à cause de contraintes foncières, budgétaires (4M€ HT hors acquisition foncière) et d'urbanisme. <p>Ainsi la collectivité a décidé de centraliser l'apport des déchets pour l'ensemble de son territoire sur un seul site, construit à neuf, qui permettra de répondre à tous les besoins et qui sera en mesure de s'adapter aux nouvelles pratiques et réglementations dans l'avenir. Cette déchèterie</p>

	<p>comprendrait notamment un espace réemploi (en partenariat avec une Ressourcerie voisine) ainsi qu'un « préau des matériaux ».</p> <p>L'inquiétude des élus d'une telle réorganisation est de voir se développer les dépôts sauvages notamment sur les catégories des déchets verts et déchets inertes. On notera également la crainte que certains flux, notamment les petits déchets spécifiques (déchets toxiques, électriques...), se retrouvent dans les ordures ménagères.</p> <p>Une étude stratégique va être lancée fin 2021 avec les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir l'emplacement géographique idéal d'une seule déchèterie sur le territoire - Proposer et estimer des solutions pour limiter les dépôts sauvages (à titre d'exemple : déchèterie mobile, mise à disposition de bennes pour les déchets verts et les gravats sur les sites de déchèterie actuels ou ailleurs, collecte en porte-à-porte des encombrants...). <p>Ensuite il conviendra de trouver un terrain, procéder à l'acquisition foncière, consulter un maître d'œuvre pour la construction de la déchèterie et de ses accès, anticiper puis mettre en place les solutions alternatives.</p>
Partenaires	<p>Elus référents Déchets de la CCRAPC et des communes</p> <p>AMO confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain</p> <p>ADEME (pour la partie espace réemploi), DREAL pour le dossier ICPE</p> <p>Département 01 pour les accès</p> <p>Communes (notamment commune d'implantation de la déchèterie)</p>
Coût prévisionnel	<p>Dépenses d'investissement :</p> <p>Etudes, AMO, MO</p> <p>Acquisition foncière + le cas échéant création ou reprise de voirie</p> <p>Construction déchèterie environ 2M€ HT.</p> <p>Dépenses de fonctionnement : non chiffrées à ce jour (actuellement 500K€ TTC/an pour les 3 déchèteries)</p>
Plan de financement	<p>ADEME (pour la partie réemploi) ?</p> <p>Département de l'Ain (20% d'un montant plafond)</p>
Calendrier	<p>T1 2022 : Etude stratégique préalable</p> <p>T2-T3 2022 : Recherche d'un terrain et lancement de la procédure d'acquisition foncière</p> <p>T3 2022 : Appel d'offres / lancement de la MO</p> <p>Début 2023 : Consultation entreprises</p> <p>S2 2023 : travaux construction et équipement déchèterie</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Restitution des études</p> <p>Procédures officielles engagées (dossier ICPE...)</p> <p>Notification aux entreprises, OS (études, travaux)</p> <p>Certificat achèvement travaux</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche action n°12 : REQUALIFICATION D'UNE ANCIENNE DECHARGE (Résignel à Neuville-sur-Ain)

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique n°	Renforcer l'attractivité du territoire
Action n°	Aménager le territoire dans un environnement préservé et harmoniser l'urbanisation, réduire et valoriser les déchets, revitaliser les bourgs
Elu référent	Frederic Monghal
Animateur	Cynthia Nouveau
Maître d'ouvrage	CCRAPC
Description de l'action	<p>Le site de Résignel, propriété de la commune de Neuville-sur-Ain, d'une superficie d'environ 1 hectare, a été utilisé depuis 1970 comme décharge municipale (ordures ménagères, divers) puis comme déchèterie, et enfin exploité de 2007 à 2020 comme site de dépôt des déchets inertes issus des trois déchèteries intercommunales.</p> <p>A la suite d'une mise en demeure de la DREAL, la CCRAPC a cessé toute exploitation du site et en a condamné l'accès en juin 2020, dans l'attente d'une régularisation de la situation administrative du site (enregistrement ou cessation d'activité).</p>
Partenaires	Elus référents Déchets de la CCRAPC Commune de Neuville-sur-Ain AMO confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain DREAL
Coût prévisionnel	Dépenses d'investissement : Etudes 30K€, AMO 5K€, MO Remise en état du site : environ 100K€ HT si faible impact, 500K€ ??? si impact fort (en cas de sols pollués avec impact sur la qualité de l'eau).

	OU Aménagement d'une ISDI : 130K€ HT Dépenses de fonctionnement d'une ISDI : environ 31K€/an
Plan de financement	Département de l'Ain ??
Calendrier	S2 2021 + S1 2022 : Etude diagnostic simplifié (et approfondi si besoin), diagnostic environnemental + étude de requalification (fermeture définitive du site avec remise en état ou création d'une ISDI avec option valorisation des inertes) T3 2022 : Appel d'offres / lancement de la MO (+ éventuel dossier d'enregistrement si création d'une ISDI) Début 2023 : Consultation entreprises S2 2023 : travaux réhabilitation
Indicateurs d'évaluation proposés	Restitution des études Procédures officielles engagées Notification aux entreprises, OS (études, travaux) Certificat achèvement travaux



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet n°13 : APPORTER LES SERVICES JUSQUE CHEZ LES PERSONNES ET DEVELOPPER LES SERVICES POUR LES PERSONNES AGEES A DOMICILE

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	S'installer durablement
Action	Structurer le développement des services à la population (notamment pour les personnes âgées) et maintenir la qualité des services existants (notamment pour l'accueil des enfants) Lien avec les fiches 7 et 10
Elu référent	Béatrice de Vecchi et Dominique Gabasio
Animateur	Véronique Szysz-Chauvin et Barbara Janaudy
Maître d'ouvrage	CCRAPC
Description de l'action	Réflexion sur comment on apporte les services jusque chez les personnes La mobilité de nos services dans les communes éloignées et pour les personnes peu mobiles La question de la fracture numérique ressort surtout pour les démarches administratives. Cela touche toutes les tranches d'âge Recenser les personnes dans les communes qui peuvent être personne ressource, se servir des compétences de chacun.

	<p>Le transport à la demande sera étudié dans un second temps si la mobilité des services vers les personnes isolées n'est pas un moyen suffisant</p> <p>Une expérimentation sur St Jean le Vieux avec des jeunes, en service civique, qui vont visiter des personnes âgées. Cette expérimentation se fait avec le CCAS, et Uniscité basé à Ambérieu</p>
Partenaires	<p>Groupe de l'axe se déplacer et accéder aux services</p> <p>CCAS</p> <p>CARSAT</p> <p>UNISCITE</p>
Coût prévisionnel	<p>Achat d'un véhicule mutualisé</p> <p>80 000€</p>
Plan de financement	<p>CAF</p> <p>Comcom</p> <p>Etat</p>
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Le nombre d'organismes intéressés par ce mode de déplacement vers le public</p> <p>Le nombre d'usagers du service</p>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet n° 14 : PETITES VILLES DE DEMAIN

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	
Action	Petites Villes de Demain : Poncin et Pont d'Ain
Elu référent	Béatrice de Vecchi, Jean Michel Giroux et Jean Marc Jeandemange
Animateur	Claire Genaudy
Maître d'ouvrage	Communauté de commune Rives de l'Ain Pays du Cerdon - Poncin et Pont d'Ain
Description de l'action	Un programme national de relance et de redynamisation des petites villes exerçant des fonctions de centralité.
Partenaires	Mise en place d'un COPIL de suivi du Programme présidé par la communauté de communes et les 2 communes et composé de nombreux partenaires locaux et institutionnels : DDT, Département, ABF, CCI, ... qui se complètera au fur et à mesure de l'avancé de l'élaboration du programme.
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	En cours de définition
Calendrier	Avril 2021 : Signature de la convention d'adhésion Juillet 2021 : Recrutement de la cheffe de projets Fin 2021 et début 2022 : Réalisation du diagnostic et élaboration du programme d'actions en lien avec le projet de territoire Juin 2022 : Validation du programme d'actions et signature de la convention ORT

	2022-2026 : Mise en place des actions
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours de définition



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Fiche projet n° 15 : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	S'installer durablement
Action	Projet alimentaire territorial
Elu référent	Thierry Dupuis
Animateur	Thibaut Robin (chef de projets PAT)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon
Description de l'action	<p>Le PAT s'articule autour de 7 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'échange et la solidarité à travers l'agriculture et l'alimentation ;• Promouvoir l'agroécologie et accompagner les porteurs de projet agricole ;• S'appuyer sur la recherche participative pour innover dans nos systèmes agroalimentaires ;• Outiller les acteurs de la restauration collective pour répondre aux objectifs de la loi EGAlim ;• Eduquer les nouvelles générations à l'alimentation durable et faciliter les connections agriculteurs/consommateurs par la communication ;• S'approprier la mesure d'impact comme un processus continu pour piloter les activités au sein d'une gouvernance participative ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Coopérer avec les territoires voisins pour structurer des filières agricoles locales. <p>C'est un projet piloté de manière collaborative entre collectivité et acteurs locaux, au même titre que les autres actions du projet de territoire, dans une approche transversale et systémique de l'alimentation. Il a pour mission sociale de tendre vers une résilience alimentaire du territoire.</p>
Partenaires	<p>Un groupe de travail s'est réuni 4 fois depuis avril 2021. Il regroupe l'ensemble des acteurs de la filière agricole et alimentaire du territoire, tous les acteurs sont représentés « de la fourche à la fourchette », acteurs locaux et acteurs institutionnels (Chambre d'agriculture, CCI, Département...)</p> <p>Le groupe a déjà travaillé activement sur un diagnostic agricole et alimentaire du territoire et projette de se réunir avant fin 2021 afin de rédiger un programme d'actions détaillées, pour cela nous avons été accompagnés par l'ISARA.</p>
Coût prévisionnel	143 000 €
Plan de financement	Subvention de 100 000 € de l'ADEME
Calendrier	<p>Avril 2021 : Dépôt de l'AAP PAT Emergent</p> <p>Mai 2021 : Reconnaissance PAT de niveau 1</p> <p>Oct 2021 : Groupe de travail participatif sur la réalisation d'un diagnostic partagé animé par l'ISARA,</p> <p>Nov-Déc 2021 : Groupe de travail participatif pour l'élaboration d'un programme d'actions commun animé par l'ISARA</p> <p>2022 : Demande de reconnaissance de PAT de niveau 2</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'exploitations agricoles, • Evolution du nombre d'exploitations agricoles labellisées ou en conversion (AB ; HVE), • Nombre de filière agricole représentée sur le territoire, • Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés dans les écoles, • Nombre d'utilisateur de la plateforme Agrilocal, • Evolution du nombre de jardins partagés, • Evolution du nombre de lieux de vente de produits locaux. <p>Ces indicateurs tendent à évoluer. En s'appuyant sur l'outil SYALINNOV et l'expertise du chef de projet PAT, plusieurs ateliers participatifs sont prévus avec le COPIL pour élaborer une stratégie évaluative impliquant données quantitatives et qualitatives.</p>



Fiche projet n° 16 : EXCELLENCE KARSTIQUE : PROBLEMATIQUE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN ZONE DE MONTAGNE ET SECURISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité du territoire
Action	Aménager le territoire dans un environnement préservé : améliorer la qualité de l'eau et sécuriser l'approvisionnement. Toutes les communes de montagne sont concernées.
Maître d'ouvrage	Communes
Description de l'action	Plusieurs communes s'alimentent encore avec des sources locales. Certaines ont réalisé des interconnections, d'autres sont en cours (Boyeux). Par ailleurs, plusieurs communes de Montagne ont engagé une démarche pour améliorer l'assainissement, voire le réaliser. Le Bugey est soumis à une érosion Karstique, très préjudiciable pour la qualité de l'eau souterraine, lorsque l'eau de surface n'est pas traitée. Dans plusieurs communes (Hameaux) les effluents collectés sont rejetés dans une doline. Puis disparaissent dans les failles karstiques. Le nombre d'habitants très faible ne permet pas d'engager des investissements aussi lourds. A ce jour l'assainissement collectif demeure la compétence communale mais la démarche portée par la communauté de communes et ses communes membres est de réaliser un maximum de travaux avant le transfert de compétence à l'horizon 2026.

	<p>Certaines ont décidé de mutualiser leurs moyens.</p> <p>Les communes de Saint Alban, Poncin et Mérignat ont pour projet la création d'interconnexions des réseaux d'assainissement et la création d'une STEP (station d'épuration) pour plusieurs hameaux (Chamagnat, le Mortaray, le Combet pour Saint Alban et Avrillat, Breignes pour Poncin et Mérignat, la Cueille et Champeillon pour Poncin)</p> <p>D'autres sont à l'étape de réaliser un schéma directeur d'assainissement (sur Saint Alban, Avrillat, Boyeux)</p> <p>Jujurieux, Neuville, Saint Jean le vieux et Pont d'Ain doivent réaliser d'importants travaux de réparation et d'amélioration face à une augmentation importante et rapide de la population (A ce sujet un travail est engagé dans le cadre de la construction d'un PLUI pour limiter les constructions de lotissements privés)</p>
Partenaires	<p>Agence de l'eau ETAT REGION DEPARTEMENT</p>
Coût prévisionnel	Dans ce schéma collectif, la commune de Poncin va supporter environ 30% des coûts pour les projets de St Alban, Avrillat, et Mérignat/Breignes ; 100% des couts pour Champeillon et Lacueille. Le reste à charge pour les communes de St Alban et Mérignat demeure très élevé compte tenu du nombre d'habitants et nécessite des emprunts de 30 à 40 ans.
Plan de financement	<p>Schémas directeurs : 50% agence de l'eau 20% par le CD01</p> <p>Travaux assainissement : 40% agence de l'eau et Département 01</p> <p>Emprunts pour autofinancer sur 40 ans (Banque des territoires)</p>
Calendrier	Variable selon les communes : travaux dès 2022 jusqu'en 2026.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Qualité de l'eau Réduction des pertes</p>



Fiche projet n°17 : VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN

CRTE Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Orientation stratégique	Renforcer l'attractivité du territoire et se déplacer pour aller travailler et accéder aux services. Valorisation de la mobilité douce
Action	Maillage multimodal (cyclo et pédestre) Rénovation du patrimoine et opérations cœur de village
Maître d'ouvrage	Communauté de communes et communes de Cerdon, Jujurieux, Pont d'Ain, Poncin, Labalme, Neuville.
Description de l'action	<p>Il s'agit de réaliser des cheminements piétons, vélo de plus de 40 tronçons et 292 segments. Ces itinéraires sont étudiés pour relier les communes à la fois pour les touristes comme pour permettre aux habitants une alternative à la voiture pour aller travailler. L'étude est réalisée et ne nécessite qu'une mise à jour (en cours)</p> <p>Les grands axes de déplacement sont privilégiés comme ceux entre la gare d'Ambérieu, où plus de 150 habitants de la communauté de communes se rendent tous les jours, couplés avec du covoiturage (en particulier Mov'ici, nous avons signé une convention mobilité avec la Région). Mais aussi entre notre nouvelle ZAC (plus de 500 emplois) et les villages de la plaine pour un déplacement à vélo.</p> <p>Les déplacements touristiques sont également ciblés, quand on sait qu'en moyenne un touriste à vélo dépense 60€ par jour contre 40€, entre la vallée de l'Ain, l'île Chambod, les soieries Bonnet et les cuivreries de Cerdon, lieux emblématiques du département amenés à se développer.</p>

	<p>Un focus particulier est à faire sur nos cœurs de village qui sont Cerdon, Jujurieux, Pont d'Ain, Poncin et Labalme. Tous ont un projet Cœur de village, de cheminements piétons ou vélo avec des espaces de stationnement des véhicules. Ceci afin de désengorger les centres des villages, tout en limitant la production de CO2. Leurs projets participent également à la rénovation du patrimoine pour développer un autre type de tourisme, moins producteur de CO2.</p> <p>En effet, les projets de réhabilitation des cuivreries et des Soieries Bonnet, par le Conseil départemental, pour 2022 et 2023, vont créer de nouveaux flux qu'il faut organiser et décarboniser. C'est plus de 100 000 visiteurs attendus dans les prochaines années sur ces 2 sites.</p>
Partenaires	<p>CAUE DDT CD01 Région</p>
Coût prévisionnel	14 650 000
Plan de financement	<p>CPER Région Département DETR FNADT <u>Autofinancement (communes et communauté de communes) 30%</u></p>
Calendrier	2022 : finalisation des études opérationnelles et mise à jour de l'étude existante. Première phase de travaux à Cerdon Puis tranches opérationnelles annuelles
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Diminution des émissions de Co2 Moins de flux de véhicules dans les bourgs (en particulier l'été)</p>

SYNTHESE DES ACTIONS 2022

FICHE ACTION N°	INTITULE DE L'ACTION	ORIENTATION STRATEGIQUE	MAITRE D'OUVRAGE	COUT PREVISIONNEL	FINANCEMENTS ATTENDUS	DATE DE DEMARRAGE DE L'OPERATION	DATE DE FIN DE L'OPERATION	INDICATEURS
1	MISE A JOUR ETUDE CHEMIN MULTIMODAL	Se déplacer et acceder aux services	CCRAPC	15 000 €	CEREMA	Dec 2021	44621	programmation des travaux
2	RENOVATION ENERGETIQUE BAT CRECHE PONT D'AIN	S'installer durablement	CCRAPC	200 000€ de rénovation thermique et 100 000 € de remise à niveau	ADEME - DETR - Région CAF : 124 800€	janv-22	été 2022	températures interieures été et hiver (24-26°C)
3	ACHAT TERRAINS POUR BROTTEAUX JUJURIEUX	Renforcer l'attractivité du territoire	CCRAPC	50 000 €	Département - Etat	2022	2026	Nombre de m2 reconquis sur le site et nombre de familles relogées
4	ACCOMPAGNEMENT PAR UN CABINET POUR REALISER LE PLAN PAYSAGE	Renforcer l'attractivité du territoire	CCRAPC	18 000 €		2022	2026	Signature du PLUi / Prise en compte de la biodiversité sur le territoire par rapport à la surface occupée / Label « Territoires engagés pour la nature » / Diminution des mobilités
5	CONCOURS D'ARCHITECTE ET AMO POUR LA CONSTRUCTION DUN BÂTIMENT A ENERGIE POSITIVE POUR LE CLSH/RAM A JUJURIEUX	S'installer durablement	CCRAPC	300 000 €	CAF DETR/Région	2022	2024	Nombre d'enfants accueillis Coût de fonctionnement
6	COMMUNICATION POUR LA POPULATION SUR LES FICHES ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET A DESTINATION DES JEUNES ET DES ENFANTS	Communiquer - favoriser l'information et la connaissance des services Investir et créer des emplois pour les habitants et les jeunes Créer un réseau autour de la santé et de l'éducation S'installer durablement Pour l'insertion	CCRAPC	20 000 €/an	8 000 € ARS 3000 € Caf 3000 € MSA COMCOM	septembre 2021		Connaissance des services proposés sur le territoire par les habitants Nombre de jeunes aidés
7	MODULES DE FORMATION EDUCATION A LA SANTE FAMILIALE ET CREATION DE PERMANENCES DE SERVICES DELOCALISES	S'installer durablement	CCRAPC	Mise à disposition de locaux	Prise en charge MSA des coûts	2022	x	Un désengorgement des médecins de proximité. Une meilleure prise en charge des problématiques liées à la santé des jeunes.
8	ANIMATION POPULATION LOCALE POUR DEFINITION MAISON DE TERRITOIRE JUSQU'À LA CONSTRUCTION	Animer et participer à la vie locale	CCRAPC	40 000 €		2022	2024	Fréquentation des locaux et des activités / Nombre de collaborateurs associés au projet / Structuration d'une gouvernance collaborative des lieux
9	ACHAT D'UN BATIMENT VILLAGE D'ENTREPRISES	Investir et créer des emplois pour les habitants	CCRAPC	800 000 €	A solliciter Département 15 % 120 000 €	2022	2023	Nombre d'entreprises en location / Réduction des déplacements domicile-travail
10	SUR UN AIR DE FAMILLES ET SUR UN AIR DE FAMILLES VIENT A VOUS	S'installer durablement	CCRAPC	6000 €/an	CAF : 3000 € MSA : 1000 €	nov-21	Pérénisation	Nombre de personnes inscrivent aux ateliers itinérants. Nombre de personnes à la manifestation

11	REQUALIFICATION DES DECHETERIES / ETUDES ET ACHAT FONCIER	Renforcer l'attractivité du territoire	CCRAPC	30 000€ (études) + acquisition foncière 250 000 €	A solliciter Département 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée	2021	2024	Restitution des études Déclaration du site en ICPE / Notification aux entreprises, OS / Certificat achèvement des travaux
12	REQUALIFICATION DE RESIGNEL/ETUDE ET AMO	Renforcer l'attractivité du territoire	CCRAPC	En 2022 : 75 000€ (études + MO)	Département ETAT	2021	2023	Restitution des études / Régularisation de la situation du site / Notification aux entreprises, OS / Certificat achèvement des travaux
13	APPORTER LES SERVICES	S'installer durablement	CCRAPC	Achat d'un véhicule mutualisé : 78 000€	CAF ETAT	2022	2022	Retour du questionnaire de 2019 /nombre de personnes concernées et nombre de services apportés à la population
14	PETITES VILLES DE DEMAIN		CCRAPC Poncin et Pont d'Ain	En cours de définition	En cours de définition	2021	2026	En cours de définition
15	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL/ETUDE ET ACCOMPAGNEMENT	S'installer durablement	CCRAPC	143 000 €	100 000 € ADEME	2021	2022	Evolution du nombre d'exploitations agricoles / nombre d'exploitation labellisées / Nombre de filières agricoles / Nombre d'ateliers de sensibilisation / Nombre d'utilisateurs d'Agrilocal / Nombre de jardins partager / Nombre de lieux de vente de produits locaux
16	EXCELLENCE KARSTIQUE/	Améliorer la qualité de l'eau et sécurisation de la ressource	Communes					
			BOYEUX	286 000 €		2022	2026	
			MERIGNAT	574 921 €		2022	2024	
			ST ALBAN	300 000 €		2022	2024	
			PONCIN	900 000 €		2022	2024	
17	PATRIMOINE ET CŒUR DE VILLAGES /	Renforcer l'attractivité du territoire, se déplacer pour aller travailler ou aller à l'école, faciliter la mobilité douce	Communes et CCRAPC			2022	2026	Diminution des émissions de CO2, réduire les flux de véhicules dans les bourgs
			LABALME	30 614 €		2022	2022	
			PONCIN	400 000 €		2022	2024	
			PONT D'AIN	400 000 €		2022	2024	
			JUJURIEUX	50 000 €		2022	2022	
			CERDON	600 000 €		2022	2025	